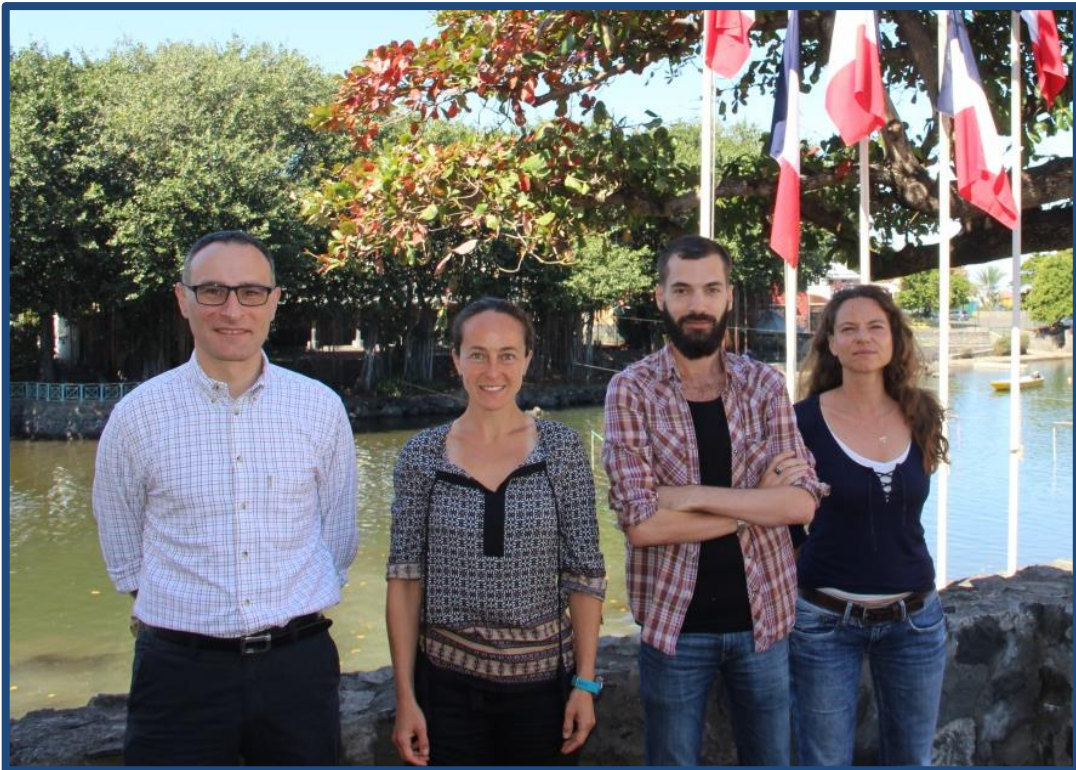


Saint-Pierre, le 8 août 2017

Dossier de presse

Présentation des nouveaux chefs de district



*De gauche à droite : Christophe ALQUIER, chef de district de Crozet,
Annabelle DJERIBI, chef de district de Kerguelen, Mathias RÉGNIER,
chef de district de Saint-Paul et Amsterdam et Hélène LARMET, chef de district de Terre Adélie.*

Contact presse

Terres australes et antarctiques françaises
Elise BOUCLY, chargée de communication
Tél : 02 62 96 78 71
Courriel : elise.boucly@taaf.fr

1- Qu'est-ce qu'un chef de district

A quoi correspond la fonction de chef de district ?

Les chefs de district sont les représentants du préfet des TAAF dans les différents territoires qui composent la collectivité. Leur rôle prioritaire est de diriger les bases australes et antarctique. En liaison permanente avec les services centraux des TAAF installés à St-Pierre de La Réunion, qui leur apportent le soutien juridique, administratif, social ou technique nécessaire, ils y assurent, par délégation du préfet des TAAF, des missions de souveraineté et de préservation de l'environnement et le suivi de la bonne exécution des programmes logistiques et scientifiques sur les bases.

Quatre postes de chef de district sont à pourvoir chaque année pour les districts subantarctiques de Kerguelen, de Crozet, de Saint-Paul et Amsterdam et en Terre Adélie sur le continent Antarctique. *Le poste de chef du district des îles Eparses ne fait pas l'objet d'un appel annuel à candidature, ce dernier district étant administré directement depuis le siège des TAAF à La Réunion.*

Délégué de l'administrateur supérieur et chef de l'administration locale :

Les chefs de district sont les délégués permanents du préfet des Terres australes et antarctiques françaises, administrateur supérieur du territoire, dans leur district respectif.

Le préfet peut donc donner aux chefs de district délégation de signature pour toutes les matières intéressant leur circonscription, ainsi que délégation de compétence pour l'exercice d'une partie de ses pouvoirs. Il dispose ainsi de pouvoirs particuliers en tant que chef de l'administration locale.

Dans ce cadre, chaque chef de district assiste le préfet dans la représentation territoriale de l'État et, sous son autorité :

- veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des personnes ;
- anime et coordonne l'action, dans le district, des services de l'État.
- veille à l'application de l'ensemble des réglementations territoriales relatives aux activités humaines sur les territoires terrestres et maritimes placés sous son autorité.
- représente la France et le préfet des TAAF lors des escales sur le district des navires français ou étrangers.
- dirige l'action des services de la collectivité dans son district.
- détient, conformément aux compétences qui lui sont déléguées par le préfet, le pouvoir d'organisation du travail ainsi que le pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des personnels des TAAF affectés sur le district.
- donne les instructions et consignes de travail et s'assure de leur mise en oeuvre.
- évalue et propose la notation des personnels. En outre, tous les personnels présents sur le district, quelle que soit leur origine, leur statut ou leur mission, sont placés sous son autorité.
- coordonne et veille à l'exécution des programmes logistiques, scientifiques et de préservation de l'environnement autorisés par le préfet.
- s'assure également de la bonne exécution des missions réalisées pour le compte des partenaires menant des activités sur les districts.
- est responsable de la bonne utilisation du matériel, de son entretien et de la préparation des commandes de matériels et de vivres pour la campagne suivante.

Officier de police judiciaire et officier d'état civil :

Le chef de district est investi des pouvoirs dévolus aux officiers de police judiciaire : il est responsable de l'ordre public et veille sur les intérêts généraux du Territoire.

Il a également la qualité d'officier d'état civil : il préside les cérémonies et transcrit les actes d'état civil (mariages, décès) sur les registres qui lui sont confiés.

Douane :

Considérant l'absence de services douaniers dans les TAAF, les chefs des districts de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam et des îles Éparses sont habilités à établir et signer tous documents à caractère douanier et exercent des pouvoirs de recherche et de contrôle des infractions en matière douanière.

Le chef du district de la Terre Adélie n'a pas de pouvoir douanier car il ne s'agit pas d'une zone sous souveraineté française : le Traité sur l'Antarctique ayant prononcé le gel provisoire de toute revendication territoriale en antarctique.

Environnement :

Afin de préserver un patrimoine naturel de grande valeur, les Terres australes françaises ont été classées en réserve naturelle nationale en octobre 2006. Les TAAF sont l'organisme gestionnaire de cette réserve et sont chargées de mettre en œuvre son plan de gestion. Le chef de district coordonne la mise en œuvre de ce plan de gestion sur le terrain.

Qui peut postuler sur les fonctions de chef de district ?

Les personnes recrutées sur ces fonctions peuvent avoir le statut de fonctionnaire, de militaire ou d'agent contractuel. Les exigences portent principalement sur l'aptitude à l'encadrement de personnels aux statuts très diversifiés, dans un environnement difficile et isolé. Pour cette raison, les fonctionnaires doivent appartenir obligatoirement à la catégorie A, les militaires doivent être des officiers, les agents contractuels (personnels issus du privé) doivent avoir une expérience certaine du management. Le personnel sur les bases compte notamment de nombreux sous-officiers des 3 armées, recrutés pour pourvoir les fonctions infra, énergie, télécoms/radios, flotille, garage....

Sont également recherchées des expériences en milieu isolé, ainsi que l'aptitude à représenter une autorité publique auprès des interlocuteurs extérieurs. Des connaissances dans les domaines techniques (nombreux travaux à mener sur les bases) et environnementaux sont un plus certain.

Quelle forme prend le recrutement ?

Les chefs de district sont recrutés par contrat à durée déterminée (via un détachement sortant de l'administration d'origine pour les fonctionnaires ou les militaires). Ce contrat n'ouvre pas de possibilité d'intégration de l'administration (services centraux des TAAF, ministères de tutelle...) au terme de la mission. Il se solde pour les fonctionnaires et les militaires par une réintégration dans l'administration d'origine.

Quelles sont les étapes du recrutement ?

La procédure de recrutement est annuelle : elle démarre avec un appel à candidature, lancé en fin d'année (aux alentours du mois de novembre) pour des séjours démarrant entre août et décembre de l'année suivante. L'appel à candidature est effectué sur différents supports : site internet des TAAF, bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP)...

Le dossier de candidature doit comporter un CV et une lettre de motivation. Après une sélection sur dossiers, les premières séries d'entretiens se déroulent entre janvier et mars, au siège réunionnais ou à l'antenne parisienne des TAAF selon la domiciliation des candidats. Les candidats retenus au terme de cette première série d'entretiens sont auditionnés une seconde fois par le préfet des TAAF en mars-avril. En fonction des résultats des tests médicaux et psychologiques destinés à mesurer la capacité d'adaptation aux rigueurs de l'expérience australe ou antarctique, les candidats retenus sont connus en avril-mai. A quelques jours près, le calendrier est le même chaque année.

Combien de temps dure la mission du chef de district ?

Le séjour sur le district est de 12 mois pleins, augmentés des délais de transport par voie maritime (environ un mois AR), de la période préalable de formation et des congés de fin de séjour. La formation se déroule durant les jours qui précèdent le départ du navire ravitaillant les districts austraux, entre la métropole et l'île de La Réunion. Elle dure entre 1 et 2 semaines. Pour le chef du district de la Terre Adélie, cette formation est complétée par une séquence dans les locaux de l'Institut Polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) en septembre précédant le départ. L'embarquement pour rejoindre les districts austraux se fait depuis La Réunion mi-août. Le retour à la Réunion est prévu en septembre de l'année suivante. Pour la Terre Adélie, l'embarquement a lieu depuis la Tasmanie (Australie) au début du mois de décembre (fenêtre de l'été austral), et le retour fin décembre de l'année N+1.

2- Les chefs de district 2017-2018

Départ sur le Marion Dufresne II le 11 août 2017 :

CROZET : Christophe ALQUIER remplacera Régis GLIERE

KERGUELEN : Annabelle DJERIBI remplacera Paul-Alexandre NEVEU

AMSTERDAM : Mathias RÉGNIER remplacera Laurent LE GUINIEC



Christophe ALQUIER, nouveau chef du district de l'archipel de Crozet

Chef d'entreprise, 48 ans

Christophe Alquier a eu un parcours de cadre avant de diriger des entreprises en France et à l'international. Il s'est en particulier consacré à la gestion et au management de projet complexes en créant un cabinet de consultants spécialisés dans l'accompagnement de PME confrontées à des crises organisationnelles et financières.

Alpiniste au goût marqué pour les milieux extrêmes, il pratique assidument la haute montagne. A cet égard, il a organisé et participé à plusieurs expéditions notamment en Himalaya.

Il rejoint les TAAF pour la première fois à l'occasion de la mission 55 sur l'archipel de Crozet.



Annabelle DJERIBI, nouveau chef du district de l'archipel de Kerguelen

Chef de missions humanitaires, 40 ans

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux, Annabelle Djeribi a coordonné les opérations humanitaires de plusieurs organisations en Afrique et en Asie d'abord dans le déminage puis dans l'action médicale.

Ses deux derniers postes avec Médecins Sans Frontières ont notamment contribué au lancement d'une clinique obstétrique au Pakistan et au renforcement des capacités du Ministère de la santé arménien pour le traitement de patients atteints de tuberculose multi-résistante.

Aimant partager son goût des grands espaces et sa connaissance de milieux naturels, Annabelle est également monitrice fédérale de voile hauturière et accompagnatrice en moyenne montagne.

Elle sera la 68^{ème} chef du district de Kerguelen.



Mathias RÉGNIER, nouveau chef du district des îles Saint-Paul et Amsterdam

Ingénieur des Travaux de la Ville de Paris, 32 ans

Après une formation d'ingénieur en génie urbain, Mathias Régnier a occupé différents postes à la Mairie de Paris : de l'entretien et la restauration d'édifices culturels ou historiques, à la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat, en passant par les problématiques liées à l'assainissement. Devenu par la suite chef de cabinet de la Secrétaire générale de la Ville de Paris, il rejoint en 2014 le cabinet du Premier Ministre.

Passionné de grands voyages et des terres extrêmes, Mathias mettra à profit ses différentes expériences comme 69^{ème} chef du district des îles Saint-Paul et Amsterdam.

Départ sur l'Astrolabe en décembre 2017 :

TERRE ADELIE : Hélène LARMET remplacera Serge FUSTER



Hélène LARMET, nouveau chef du district de la Terre Adélie

Ingénieur des travaux publics de l'Etat, 36 ans

Après une formation d'ingénieur généraliste et un doctorat en environnement, elle a travaillé à La Réunion, notamment cinq ans à la Direction des services techniques des TAAF. Elle a ensuite réalisé des missions de terrain en tant que logisticien au bénéfice d'une ONG médicale en Afrique de l'Ouest.

Elle rejoindra en décembre 2017 la Terre Adélie, à la base de Dumont d'Urville, en Antarctique comme chef de district de la 68^{ème} mission.